

Conseil Municipal du 31 mars 2005

⇒ Finances

Monsieur le Maire donne lecture de la situation financière de notre commune, établie par Mme le Trésorier Principal de Dreux. Cette situation est satisfaisante.

◆ **Comptes administratifs 2004** : M. le Maire présente les comptes administratifs des 4 budgets communaux. M. le Maire ayant quitté la séance, M. BROU doyen de l'assemblée, demande au Conseil d'adopter ces comptes administratifs 2004. Adopté à l'unanimité.

◆ **Comptes de gestion 2004** : M. le Maire présente au Conseil les comptes de gestion de Madame la Trésorière, qui sont identiques aux comptes administratifs. Les comptes de gestion sont adoptés.

◆ **Affectations des résultats 2004** : Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, adopte les différentes affectations des résultats de l'année 2004.

Budgets primitifs 2005

Budget général de la commune

Section de fonctionnement : elle s'équilibre en dépenses et recettes à 1 500 000€, soit une diminution de 4,15% par rapport au budget 2004. Les principales dépenses sont les frais de personnel (465 984€), les charges de fonctionnement courant pour 381 390 € (cantine, énergie, combustibles, etc.), les participations aux syndicats intercommunaux, les subventions diverses pour 139 905 € et 430 000 € d'autofinancement qui est viré à la section d'investissement.

Les principales recettes sont la vente de produits pour 198 590 €, les impôts et taxes pour 718 930 €, les dotations et subventions pour 447 316 €.

Section d'investissement, elle s'équilibre en recettes et dépenses à 1 950 000€, les principales dépenses seront celles afférentes à la nouvelle salle polyvalente et au centre de loisirs pour un montant de 1 047 743 €, subventionnées de 75 à 80% par le Département, la Région et l'Etat.

Les principales recettes sont l'autofinancement pour 430 000 €, les dotations pour 557 411 €, les diverses subventions d'investissement pour 620 557 €.

Budget du CCAS : il s'équilibre en dépenses et recettes à 14 000€.

Budget Eau :

Section de fonctionnement, elle s'équilibre en dépenses et recettes à 300 000 €. Section d'investissement, elle s'équilibre en dépenses et recettes à 172 715 €, soit une diminution de 40,45% par rapport au budget 2004.

Budget Assainissement :

Section de fonctionnement en équilibre pour 115 000 € soit une baisse de 28,79% par rapport au budget 2004

Section d'investissement en équilibre pour 73 000 €, soit une diminution de 37,34% par rapport au budget 2004.

Après en avoir débattu le Conseil adopte à l'unanimité ces budgets primitifs.

Subventions 2005 : Le Conseil vote à l'unanimité les différentes subventions aux associations en les augmentant de 2% par rapport à 2004 pour un montant total de 17 828 €.

AVRIL 2005

Vendredi 15 avril

Conférence "La Graphologie"
à 20h30 salle polyvalente

Mardi 19 avril

Bridge
à 14h00 salle communale

Judi 21 avril

Club Soleil d'Automne –
Repas anniversaire

Dimanche 24 avril

Après-midi dansant
à 14h30 Salle polyvalente

Lundi 25 avril

Scrabble
à 14h00 salle communale

Vendredi 29 et Samedi 30 Avril

La Caravane des Poètes
Journées du Livre de Poésie pour
l'enfance et la jeunesse
à la salle polyvalente.

Dimanche 1^{er} Mai

Association "Les Violettes"

3^{ème} Salon Artisanal
Salle polyvalente

Dimanche 8 Mai

Commémoration Armistice de la
Guerre 1939-1945
Rassemblement à 10h30 cour de
l'ancienne Mairie

Vote des taux 2005 : Compte tenu d'une part, des besoins engendrés pour le bon fonctionnement des différents services aux habitants et aux familles de la commune (notamment ceux liés aux écoles, à la garderie, au centre de loisirs, etc.) ; d'autre part, de la constante modération des taux de fiscalité communale (moyenne pondérée des taux pour les communes de la Communauté de communes (CCLVD) pour l'année 2004 selon tableau ci-dessous), M. le Maire, rappelant que les taux n'ont pas été augmentés depuis 2 ans, propose que les nouveaux taux pour la Commune de Chérisy soient :

	Nouveaux taux 2005-Chérisy	Référence "Communes des Villages du Drouais" Moyennes pondérées 2004
Taxe d'habitation	10,44%	11,17%
Taxe foncier bâti	15,95%	17,32%
Taxe foncier non bâti	24,75%	28,06%
Taxe professionnelle	10,08%	8,98%

Cela laisse apparaître à nouveau un taux de fiscalité inférieur à la moyenne des communes et également inférieur à la fiscalité des autres communes du canton Dreux-Est (+ Vernouillet qui est sur le canton Dreux-Sud) :

	Taxe habitation 2004	Foncier bâti 2004	Foncier non bâti 2004	Taxe Professionnelle 2004 Taux unique
Dreux	20,54%	23,46%	40,20%	14,36%
Vernouillet	15,34%	24,00%	43,97%	14,36%
Luray	11,01%	24,44%	48,82%	14,36%
Ste Gemme Moronval	11,10%	21,20%	50,00%	14,36%
Charpont	13,86%	24,01%	36,25%	14,36%

En outre, à Chérisy, un abattement général à la base (sur les valeurs locatives) de 17% est maintenu pour les redevables de la taxe d'habitation.

Après délibération, le Conseil adopte à l'unanimité ces taux.

⇒ **Administratif** :

- ◆ Le Conseil, sur proposition de M. le Maire, adopte la création d'un poste titulaire à temps non complet pour l'entretien.
- ◆ Confirmation de l'acquisition du bâtiment "BOUCHARA" dans la ZA de la Croix de Raville qui sera recédé à la CCLVD.
- ◆ Départ par mutation de M. Copin (agent d'entretien) pour la ville de Plaisir et décision de pourvoir à son remplacement.

⇒ **Economie** :

Dossier "ECOMARCHE" M. le Maire informe le Conseil qu'après présentation du dossier à la Commission Départementale d'Equipe Commerce, la demande d'implantation de ce commerce a été rejetée. Un appel de cette décision négative (qui correspondait à une demande de la population et à la création de douze emplois) sera fait prochainement. Cela retardera d'environ six mois une décision que nous espérons positive et définitive. La ville de Dreux et la CCI se sont prononcées "contre", la Chambre des Métiers s'est "abstenue". Les représentants des consommateurs ont voté "pour" avec la commune de Chérisy, le représentant de la CCLVD a eu un empêchement de dernière minute et n'a pu assister à la commission, toutefois, il a émis un avis favorable par courrier qui n'a pu être pris en compte, étant physiquement absent.

Sans droit de vote, la Concurrence et les Prix, la Direction des Fraudes et la DDE avaient émis un avis favorable au projet.

⇒ **Urbanisme** :

M. le Maire présente au CM le projet de création de quatre maisons rue des Rougemonts.

⇒ **Travaux** :

Le Conseil après étude adopte le projet réhabilitation de l'ensemble du bâtiment abritant l'ancienne épicerie et présentée par le cabinet d'architecte JUBERT, pour un montant de 38 947€.

Environnement

Une journée de l'environnement est fixée au : SAMEDI 14 MAI

Vous y êtes attendus nombreux munis de gants. Le but de cette journée sera de nettoyer notre commune (rues, bois, chemins communaux...) Le rendez vous est fixé **à 9h00 en Mairie**.

En attendant voici quelques rappels :

◆ **Déchetterie**

Pour vos encombrants, vos déchets verts, gravats ou autres pensez à utiliser la déchetterie de Dreux située dans la ZI Nord.

Elle est ouverte tous les jours de la semaine de 10h00 à 19h00 et les dimanches et jours de fête de 10h00 à 13h00.

Son utilisation est gratuite pour les particuliers (une convention est passée entre le SYROM et la CAD).

◆ **Tonte des pelouses et autres activités**

Avec les beaux jours qui reviennent l'activité dans les jardins reprend.

Pour la tranquillité de tous, un petit rappel sur l'utilisation des engins à moteur (tondeuse, débroussailleuse, tronçonneuse, etc.) n'est pas inutile. Sur notre commune il est fait application de l'arrêté préfectoral du 15 décembre 1992 qui prévoit les horaires suivants :

Tous les jours sauf les samedis dimanches et fêtes : de 8H30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.

Les samedis, sauf jours de fête : 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Les dimanches et jours de fête : 10h00 à 12h00.

Pensez à vos voisins en respectant ces horaires.

◆ **Brûlage de déchets**

Il n'est pas interdit non plus de brûler des déchets issus de son jardin ou autres résidus non polluants. Il est simplement recommandé, pour respecter là aussi son entourage, de tenir compte du sens du vent afin de ne pas enfumer votre voisinage. Evitez de faire du feu si votre jardin n'est pas suffisamment grand, ou bien, s'il est situé dans une zone dense en habitations. Il faut, bien sûr, prendre les précautions de sécurité s'imposant, et par exemple, ne pas faire de feu au milieu de broussailles ou d'une zone boisée. Tout ceci n'étant que quelques recommandations...

◆ **Les chiens**

Il est demandé aux propriétaires de chiens de veiller à ce que ces derniers ne fassent pas leurs déjections sur le trottoir, devant la maison du voisin ou sur les espaces verts communaux. Ne laissez pas divaguer vos chiens.

Nous rappelons que les propriétaires de chiens de 2^{ème} catégorie doivent les déclarer en Mairie.

◆ **Les "quads" ou les motos**

Devant la recrudescence de l'utilisation de ce type de véhicules sur notre commune, nous rappelons que la circulation des engins à moteur (voitures, "quads" , 4x4, motos) est réglementée par la loi du 3 janvier 1991 qui stipule que la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur. Ces engins ne peuvent en aucun cas traverser les propriétés privées ou les champs, ni pratiquer le cross. Nous demandons qu'une allure modérée soit respectée. En cas de non respect, un arrêté municipal limitant ou interdisant la circulation de ces engins sur les chemins communaux sera pris.

L'utilisation de ces engins à moteur dans une propriété privée (même avec l'accord du propriétaire) est soumise à une autorisation de la Mairie "installations et travaux divers" selon l'article L442-1 du code de l'urbanisme.

Enquête suite au remembrement

La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier d'Abondant-Serville-Chérisy informe les propriétaires et exploitants de terrains situés sur les communes d'Abondant, Serville, Chérisy avec extensions sur Bu et Montreuil, de l'ouverture d'une enquête de quinze jours, du **lundi 18 avril au lundi 2 mai 2005** portant sur la reconnaissance, le classement et l'évaluation des propriétés comprises dans le périmètre de remembrement. Ils pourront prendre connaissance du dossier d'enquête à la Mairie d'Abondant le lundi 18 avril de 14h à 17h, les mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h, le lundi 2 mai de 9h à 12h. M. Breton commissaire enquêteur se tiendra au même lieu lundi 18 avril de 14h à 17h, samedi 30 avril de 9h à 12h et lundi 2 mai de 9h à 12h. Le 18 avril et le 2 mai il sera en présence de M. Cachod, géomètre.

Ouverture du parc de la Mairie

Afin de répondre à quelques demandes des familles des "Hauts de Chérisy", la municipalité a décidé d'ouvrir le parc de la mairie selon les modalités suivantes :

A PARTIR DU LUNDI 25 AVRIL 2005

- **Les jours d'école : de 8h15 à 18h15 pour faciliter le trajet des habitations vers les groupes scolaires.**

- **Le samedi matin : de 8h15 à 12h15**

Le parc demeure INTERDIT aux vélos et engins à moteur. Les jeux de ballons ne sont pas non plus autorisés. Si des dérives étaient constatées ou si les principes élémentaires du respect des lieux n'étaient pas de rigueur, cette initiative ne serait pas maintenue. Le parc demeure à votre disposition chaque jour ouvrable pour toute promenade ou méditation mais demeure fermé les dimanches et jours fériés.

Parents, soyez vigilants envers vos enfants. Le bien être de tous dépend de l'implication de chacun...

Rappel Ordures ménagères : le ramassage des ordures ménagères se déroule le vendredi matin. Les sortir le jeudi soir.

Du côté des écoles...

Ecole élémentaire

Vendredi 29 et samedi 30 avril : "Journées du livre de poésie pour l'enfance et la jeunesse" à la salle polyvalente avec la participation des enfants des écoles. **Spectacle le SAMEDI 30 AVRIL à 10h30.** Une initiative à ne surtout pas manquer...

Du côté des associations...

Comité des fêtes

Le concours de pêche à la truite n'ayant pas lieu suite aux nouvelles directives concernant la législation de la Pêche, les membres du Comité vous propose

Dimanche 24 Avril 2005 : Un Après-midi Dansant qui sera animé par le musicien Patrick Chenu . Une démonstration de Tango Argentin vous sera proposée. Une ambiance sympathique et conviviale pour tous les adeptes de la danse : les réservations peuvent se faire dès à présent au 02 37 43 76 76 ou au 02 37 43 77 71. Participation 10 euros (une boisson ou une coupe de mousseux offerte et une assiette de gâteaux secs par table).

Concours des Maisons Fleuries : Nous sommes au printemps et différentes couleurs vont bientôt agrémenter nos jardins. Pensons dès à présent à innover dans nos plantations en matière de fleurs. Créons un nouveau décor, choisissons des fleurs variées et colorées qui donneront un air de fête à nos habitations et préparons nos jardins pour le futur Concours des Maisons Fleuries dont les inscriptions se feront courant Mai.

Football club

La saison a pu enfin reprendre suite aux intempéries des premiers mois de 2005. Il faut maintenant rattraper le temps perdu. Les terrains ont beaucoup souffert. Les jeunes obtiennent d'excellents résultats dans l'ensemble et les seniors sont repartis du bon pied avec le changement d'entraîneur. Les 2 équipes sont sorties de la zone dangereuse et le moral est meilleur. Les vétérans terminent tranquillement leur saison. En préparation, **la foire à tout du dimanche 3 juillet** et le concours de boules « Challenge Pascal Drouet » qui aura lieu vraisemblablement en juin.

6^{ème} Rendez-Vous de Chérisy

Vendredi 15 Avril à 20h30 – Salle polyvalente

CONFERENCE GRATUITE SUR L'ETUDE DE L'ECRITURE

« La Graphologie »

Par Monsieur Jean-Marc BALZEAU

Vos écrits sont les empreintes qui mènent à la connaissance de soi ...

Les suivre, c'est s'accorder avec son passé, se refléter dans le présent et entrevoir l'avenir.

Monsieur Jean-Marc BALZEAU, graphologue depuis 25 ans vous propose de vous faire connaître son art, l'Art de découvrir le caractère d'après l'écriture car selon lui, la graphologie dévoile bien des mystères. Jean Marc BALZEAU souhaite vous faire comprendre la force des écritures, en vous donnant des exemples concrets, réels...Vous en ressentirez de nouvelles sensations et serez conquis comme l'ont été Claude FRANÇOIS, Patrick SEBASTIEN, Véronique SANSON, Jack LANG, Jean-Louis AUBERT, Jean-François BALMER, M. PINOTEAU ou encore Dominique EUDES, le rédacteur en chef de Paris Match pour ne citer qu'eux.

Venez nombreux, vous serez étonnés...

On nous prie de communiquer...

Les Chambres d'Hôtes à Chérisy : un réseau de qualité ...qui s'étoffe

Madame Chleir 3, rue des graviers à Raville vient d'ouvrir des chambres d'hôtes de grande qualité. Ces chambres regroupées sous le charmant nom de "La Bouquinière" sont dans le réseau des "Gîtes de France" et sont en cours de classement. Pour tous renseignements: 02.37.43.81.60 ou 06.09.12.19.66 ou email : bouquiniere@aol.com

Pour rappel, il existe déjà une chambre d'hôtes (classée 4 épis par les gîtes de France) chez Monsieur Jacques Sarrut à "L'Etang du Pont du Bois" 6 route de Paris 02.37.43.81.67 ou 06.08.34.44.20 ou email: Jacques.sarrut@voila.fr.

Notre commune voit donc son offre en matière d'accueil augmenter et ne peut qu'encourager les propriétaires de ces chambres dans leurs initiatives et leur souhaiter une bonne saison 2005. Cette forme d'accueil " bed and breakfast" à la française qui associe charme, convivialité, bien vivre, se complète sur notre village par une forme plus traditionnelle d'hébergement hôtelier proposée par l'Auberge du Cheval Blanc 4 rue Charles de Gaulle 02.37.43.70.13 et le Domaine de la Reposée *** 1 rue du Prieuré à Fermaincourt 02.37.43.76.88.

Anim'Ecole

28 Mai 2005 à partir de 14h30 : Kermesse de l'école primaire

Plus de 700 lots seront à gagner par les enfants. De nombreux jeux vous attendent (Courses en sacs, pêche à la ligne...)

Le soir tirage de gros lots pour adultes (caméscope, Repas gastronomiques...)

Les bénéficiaires de cette kermesse permettront de financer le voyage de fin d'année en collaboration avec l'école.

Nous vous attendons donc très nombreux. (toutes les personnes ayant ou non des enfants peuvent confectionner des gâteaux. Pour tous renseignements Tél. 02.37.43.82.45

Rappel : nous collectons toujours les cartouches vides d'imprimantes et les téléphones portables. Les déposer en Bibliothèque aux heures d'ouverture. Merci